

Convention Simplifiée de Formation professionnelle (Articles L.6353-1 à 2 R.6353-1)

Entre les soussignés

Atout France, Agence Française de Développement Touristique, groupement d'intérêt économique créé le 19 mai 2009 à la suite du GIE Maison de la France, enregistré sous le numéro de déclaration d'existence 11 75 55 93 475 auprès du préfet de région d'Ile de France

Et

Désignation de l'organisme :

Représenté par :

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Livre III du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

Article 1 : Objet de la convention

Atout France organise la formation asynchrone : **Tourisme et initiation à l'intelligence artificielle**
Initiez-vous à l'Intelligence Artificielle et spécifiquement à ChatGPT pour le tourisme. Explorez cette révolution numérique qui bouleverse vos méthodes de travail au quotidien. Apprenez à optimiser vos tâches, de la rédaction de contenu à l'animation de vos réseaux sociaux avec des prompts efficaces. Vous pourrez enchaîner ensuite vers des sessions de perfectionnement centrées sur vos missions professionnelles.

Objectifs de la formation

- S'initier à l'intelligence artificielle et comprendre l'utilisation des logiciels d'IA pour les métiers du tourisme : la conception de stratégies éditoriales dans le tourisme,
- Allier théorie et cas pratiques.

Public attendu

L'ensemble des professionnels du tourisme français, des salariés de structures privées et institutionnelles du tourisme : CRT, CDT/ADT, Offices de tourisme
Rédacteur web, chargé de la communication, responsables marketing, content manager, conseillers en séjour, responsables réseaux professionnels, community manager, animateur de réseaux professionnels, responsable de filière, agent de développement touristique.

Document(s)

Pré requis : pas de pré requis

Méthode et outils pédagogiques

- Support de formation au format PowerPoint, enrichi d'exemples, de nombreuses captures et illustrations, de liens vers des sites ou ressources complémentaires,
- Nombreux exercices proposés à l'issue des parties théoriques,
- Échanges possibles avec le formateur à tout moment de la formation.

Modalités d'évaluation et de suivi

- La formation fait l'objet d'une évaluation du niveau initial de chaque stagiaire vis-à-vis des objectifs. Un questionnaire de préparation sera adressé à chaque stagiaire avant le début de la formation.
- La progression en cours de formation fait l'objet d'une évaluation à la fin de la formation,

Document le 02/12/2024

200/216, rue Raymond Losserand – CS 60043 -75680 Paris Cedex 14 - France

Siret 340 709 211 00080 - APE 8413Z - Tél : 33 (0)1 42 96 70 00 | www.france.fr | www.atout-france.fr

- Un questionnaire de satisfaction est complété par les participants en fin de formation

Durée : 4 heures en mode asynchrone,

Support pédagogique

- Support pédagogique remis au participant,
- Attestation de participation fournie au participant,

Formateur : Benoit Dudragne

Programme : joint en annexe

Type d'action de formation article L.6353-1 à 11 du code du travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances : acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances.

Date : inscription à tout moment. Ouverture de l'accès à la formation dès réception du règlement.

Accessibilité : en cas de mobilité réduite d'un inscrit, nécessitant une adaptation particulière de la formation, Atout France vous remercie de bien vouloir lui signaler, par mail au plus tard 7 jours avant la date à laquelle participant inscrit souhaite débiter sa formation, à isabelle.chevassut@atout-france.fr ou christelle.leroy@atout-france.fr afin de lui permettre de mettre en place les dispositions nécessaires.

Les modalités d'accès à la formation : les inscriptions sont possibles : en accédant via le bouton *Inscription* au formulaire d'inscription en ligne ou à l'aide du bulletin d'inscription téléchargeable ci-dessous à adresser, complété, à formations@atout-france.fr

Votre accès à la formation **Initiation à l'Intelligence Artificielle** est opérationnel à compter de la réception par Atout France de votre bulletin d'inscription accompagné du règlement. Une demande de prise en charge du coût de la formation par votre Opcv sera possible. Aucune ouverture de compte ne sera effectuée sans règlement de la formation. Votre compte sera ouvert pour une durée de 30 jours.

Le délai d'accès à nos formations est de 7 jours précédents le 1^{er} jour de la formation. Ce délai est indicatif. En fonction du nombre d'inscrits, il pourra être réduit. N'hésitez pas nous consulter pour connaître les places disponibles.

Article 2 : Effectif formé

Atout France accueillera la(les) personne(s) dont le prénom, nom et fonction, suivent :

.....
.....

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

A l'attention des adhérents Atout France

350 € HT X = €
70 € (TVA 20 %) X = €
420 € TTC X = €

A l'attention des adhérents Atout France

435 € HT X = €
87 € (TVA 20 %) X = €
522 € TTC X = €

Article 4 : Facturation et modalités de règlement

Le règlement de votre inscription doit nous parvenir **AVANT** la date de la manifestation. Pour les collectivités : l'inscription a valeur de *service fait*. Merci de nous adresser un justificatif du règlement : avis de mandatement, de virement, etc.

Les formations entrent dans le cadre de la formation continue. Leur coût financier peut être pris en

Document le 02/12/2024

200/216, rue Raymond Losserand – CS 60043 -75680 Paris Cedex 14 - France

Siret 340 709 211 00080 - APE 8413Z - Tél : 33 (0)1 42 96 70 00 | www.france.fr | www.atout-france.fr

charge par l'OPCO auprès duquel l'organisme du bénéficiaire de la formation cotise. Le bénéficiaire devra s'assurer d'être pris en charge par l'organisme dont il dépend.

Une facture vous est adressée dans les meilleurs délais suite à votre inscription. Elle est libellée à l'attention de l'organisme mentionné en page 1 de la convention sauf précision ci-dessous. Merci de préciser le nom et coordonnées précises de l'OPCO à facturer :

.....
.....
.....

Toute facture émise à l'attention d'un organisme ne pourra en aucun cas être annulée et libellée ultérieurement à l'attention d'un autre organisme. Dans l'hypothèse où l'organisme payeur ne saurait prendre en charge la formation, le participant s'engage à régler le coût total de la journée ou à annuler son inscription dans les délais requis et précisés ci-dessous.

Article 5 : Accessibilité

En cas de mobilité réduite d'un inscrit, qui nécessite une adaptation particulière de la formation, Atout France vous remercie de bien vouloir signaler, 7 jours avant le début souhaité de la formation, par courriel à isabelle.chevassut@atout-france.fr ou christelle.leroy@atout-france.fr, afin de mettre en place les dispositions nécessaires.

Article 6 : Dédit et abandon

A réception du règlement, il ne sera plus possible d'annuler l'inscription. Toutefois en cas d'impossibilité pour l'inscrit de suivre la formation, il pourra se faire remplacer en communiquant, à isabelle.chevassut@atout-france.fr ou christelle.leroy@atout-france.fr, le nom et coordonnées d'un remplaçant. Les droits d'inscription resteront acquis à Atout France.

Article 7 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à Paris, le

Pour l'organisme
Signature, nom et qualité du signataire

Pour Atout France
Rose-Marie ABEL
Secrétaire générale
et Directrice générale par intérim

Cachet de l'entreprise

Par ordre,
Philippe MAUD'HUI,
Directeur de l'Observation, Qualité
et Développement Durable de l'Offre